

# **Situation des Roms dans le Rhin supérieur et Déclaration de Strasbourg du Conseil de l'Europe sur la situation des Roms**

## **SÉANCE PLÉNIÈRE DU 10 JUIN 2011**

### **Le Conseil Rhénan, sur proposition de la Commission Culture, Jeunesse, Formation,**

1. apprécie que le Conseil de l'Europe se soit consacré à la situation des Roms en Europe, selon la Déclaration de Strasbourg d'octobre 2011;
2. signale qu'il existe aussi dans la région du Rhin supérieur des déficits concernant l'intégration des Roms dans la vie sociale et civile, l'intégration insuffisante des Roms à l'échelle européenne ayant également des suites négatives sur le plan interregional dans la région du Rhin supérieur;
3. demande en conséquence aux régions du Rhin supérieur, d'examiner dans quelles mesures la Déclaration de Strasbourg sur la situation des Roms doit faire également l'objet d'initiatives à prendre dans l'espace du Rhin supérieur; de recueillir les bonnes pratiques relatives au traitement des problèmes résultant d'une intégration insuffisante et cite comme exemples de telles problématiques, l'apparence de problèmes sociaux sur et à côté des places de séjours destinées aux Gens de voyage; d'informer les Parlements régionaux sur les mesures prises, celles qui sont prévues et également sur celles qui seraient possibles ;
4. signale tout particulièrement à ce sujet que des mesures devraient être examinées et réalisées, afin de garantir un accès égal des enfants roms au système éducatif, y compris préscolaire, ainsi que la mise sur pied d'offres d'enseignement bénéficiant d'une acceptation positive, telles qu'une assistance lors des devoirs, afin de soutenir l'enseignement scolaire des Gens de voyage durant le semestre d'été; afin de garantir l'égalité d'accès des Roms à l'emploi et à la formation; afin de promouvoir la participation des Roms à la vie sociale, politique et citoyenne, ainsi que leur participation aux mécanismes de prise de décisions les concernant, y compris la création d'un nombre suffisant de surfaces de séjours pour les Gens de voyage, élément de base de la culture des Roms; afin de soigner et d'améliorer les mesures favorisant la connaissance de la culture, de l'histoire et des langues des Roms, appropriées à l'abolissement des préjugés existants; afin de faire appel à des médiateurs, tel que proposé par le Conseil de l'Europe;
5. utilise l'expression Roms selon la Déclaration de Strasbourg du Conseil de l'Europe pour l'ensemble des Roms, des Sintés, des Kalés et des Gens du voyage.

Le Conseil Rhénan adresse cette résolution :

- aux Gouvernements des Cantons Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Argovie, Soleure et Jura,
- à la Confédération Suisse,
- au Gouvernement de la République Française,
- à la Région Alsace,
- au Gouvernement de Bade-Wurtemberg,
- au Gouvernement de Rhénanie-Palatinat.

